

2023 - 2024 - n° 120 - Vendredi 22 mars 2024

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : ONDE - Indisponibilité le lundi 25 mars de 9h à 12h

Madame, Monsieur,

Une mise à jour de l'application ONDE (version 24.1.0) aura lieu le **lundi 25 mars 2024** et nécessitera un arrêt de service de 9h à 12h.

Cette nouvelle version apporte les deux améliorations suivantes :

L'envoi des méls

Les méls seront désormais envoyés aux responsables légaux avec une adresse d'expédition de type « noreply » (exemple : noreply@ac-rennes.fr).

L'adresse courriel du directeur sera, elle, automatiquement mentionnée dans le message comme étant « l'adresse de réponse » (le champ technique REPLY-TO) pour que les responsables légaux puissent tout de même répondre aux directeurs sans avoir à ressaisir son adresse.

Si l'adresse du directeur n'est pas renseignée sur la fiche école d'ONDE, alors la fonctionnalité d'envoi de méls sera bloquée pour l'école.

Important :

L'utilisation d'une adresse en « noreply » peut induire les responsables légaux en erreur. Aussi, **nous recommandons fortement à tous les directeurs d'ajouter une signature, à la fin de vos méls. Celle-ci devra contenir vos coordonnées de contact mél, afin que les parents disposent de votre adresse.**

La gestion des erreurs d'envois de méls.

Cette évolution permet, désormais, de savoir immédiatement s'il y a, ou non, des erreurs à l'envoi des méls. Elle se décompose en 2 parties :

1. À l'envoi d'un mél, le directeur verra un compteur défiler, avec un sablier qui tourne. Ce compteur met en lumière le nombre de méls ayant été réellement émis. Pendant toute la durée de l'envoi, il ne pourra pas annuler l'action. Une

fois le message expédié, il y aura alors un résumé de l'envoi sous la forme *Nombre de messages envoyés / Nombre de destinataires total*. Si les 2 compteurs sont différents, cela signifiera que l'envoi pour certains destinataires a échoué.

2. En cas d'erreur d'envoi, un message d'erreur signalera le problème, en fournissant la date et l'heure du problème. Le directeur devra contacter son assistance et lui fournir la date et l'heure de l'erreur.

Nous vous tiendrons informés du retour des accès.

Cordialement,

Olivier ADAM
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

